



International
Whaling
Commission

Plan stratégique quinquennal relatif à l'observation des baleines

2011–2016

Novembre 2011

Notes

Le Plan stratégique quinquennal relatif à l'observation des baleines est un document vivant qui sera régulièrement surveillé, évalué et examiné (selon les spécifications de la Section 5.1 du Plan). Le Plan stratégique a été approuvé par la Commission baleinière internationale lors de sa 63ème réunion annuelle, en attendant une étude du Comité scientifique des objectifs scientifiques et d'évaluation du Plan, avant la prochaine réunion de la Commission en 2012. Comme il est possible de commencer immédiatement à aborder les actions dans le cadre des autres objectifs du Plan stratégique, la Commission a demandé au Groupe de travail permanent sur l'observation des baleines de commencer à travailler sur ces questions.

Table des matières

Table des matières	1
Introduction	3
Le problème	4
Cadre de travail juridique et international	7
Plan stratégique 2011–2016	8
Envergure et structure	8
Vision	8
Objectifs	8
Mise en oeuvre	12
Surveillance, évaluation et examen	12
Annexe 1 – Plan d’action 2011-2016	15



Introduction

L'observation des baleines est une utilisation des ressources de cétacés reconnue au niveau international et, depuis 1955, elle a constitué une activité d'importance économique croissante. La Commission Baleinière Internationale (CBI) s'intéresse à la question depuis 1975.

Au cours de cette période, la Commission a fourni un accent de plus en plus prononcé pour le secteur, tenant compte lors des diverses réunions des aspects scientifiques, juridiques, socio-économiques ou éducationnels de l'observation des baleines. La CBI a adopté sa première résolution sur l'observation des baleines (Rep. int. Whal. Commn 44:33-4) en 1993 lors de la réunion IWC45 et, lors de la réunion IWC46 l'année suivante, une nouvelle résolution (Rep. int. Whal. Commn 45:49-50) demandait les conseils du Comité scientifique sur l'observation des baleines (le développement de lignes directrices) et a établi, à travers un examen de tous les aspects liés au secteur, ce

qui dans la pratique est aujourd'hui devenu un programme de travail continu.

Un sous-comité permanent chargé de l'observation des baleines a été établi sous l'égide du Comité scientifique (Rep. int. Whal. Commn 50) en 1998 et, tandis que depuis il a abordé une série de questions concernant le secteur, son travail s'est fortement concentré sur l'amélioration de l'identification et de l'évaluation ainsi que sur l'augmentation de la compréhension des impacts potentiels de l'observation des baleines sur les cétacés.

1. O'Connor S, Campbell R, Cortez H and Knowles T 2009 Whale Watching Worldwide: tourism numbers, expenditures and expanding economic benefits, un rapport spécial du Fonds international pour la protection des animaux, Yarmouth dans l'État du Massachusetts aux États-Unis, préparé par Economists at Large

Le Problème

En réponse à la croissance rapide récente du secteur, son expansion future anticipée et le besoin reconnu de promouvoir une gestion des meilleures pratiques pour réaliser les bénéfices environnementaux, sociaux et économiques associés, la Commission s'est penchée plus en détails sur l'observation des baleines en 2008 (IWC60).

Compte-tenu du fait qu'une industrie responsable (à savoir, durable sur les plans environnemental, économique et social) nécessitait d'intégrer une bonne science et des informations, des régimes de gestion appropriés et une bonne gouvernance, le Comité de conservation a établi un Groupe de correspondance intersessions pour mieux considérer le problème et identifier des directions futures (IWC/60/Rep 5).

Le Groupe de travail dédié à l'observation des baleines a été par la suite établi pour faire avancer les recommandations du rapport du Groupe de correspondance intersessions : Whalewatching – bringing together science, management and capacity building (IWC/61/CC9).

Ce rapport reconnaissait l'opportunité présentée de s'appuyer sur l'élan qui a été généré relativement à l'observation des baleines. Il notait l'importance de l'observation des baleines en tant qu'opportunité économique de valeur qui, tandis qu'encore au début de son développement dans beaucoup de

pays, nécessitait une coopération et un partage d'informations afin d'encourager un développement responsable, cohérent par rapport aux pratiques d'excellence internationales.

Il a été convenu qu'un développement responsable du secteur de l'observation des baleines bénéficierait d'une approche stratégique, commençant par un plan stratégique quinquennal. Un Projet de Plan stratégique 2010-2015 a été préparé par le Groupe de travail qui se consacre à l'observation des baleines (IWC/62/CC8) et recommandait qu'un atelier se tienne pour entreprendre une évaluation des outils et des communautés d'informations requis ainsi que la manière la plus efficace de fournir ce soutien, à travers l'engagement d'experts scientifiques, de gestion et de conservation, l'industrie, les gouvernements et les communautés intéressées.

Un atelier d'observation des baleines s'est tenu à Puerto Madryn en Patagonie en Argentine en novembre 2010. Treize pays ont participé à

2 O'Connor S, Campbell R, Cortez H and Knowles T 2009 Whale Watching Worldwide: tourism numbers, expenditures and expanding economic benefits, un rapport spécial du Fonds international pour la protection des animaux, Yarmouth dans l'État du Massachusetts aux États-Unis, préparé par Economists at Large



Photo: T. Hunt

“ Le manuel fournirait des directives sur les aspects de gouvernance, renforcement des capacités, surveillance, conformité, commercial, communauté et éducation /formation / communication. ”

L'atelier et ses conclusions (Report of the IWC workshop on Whalewatching – consulter la Communication circulaire IWC. ALL.163) fournissent la base d'un nouveau développement du plan stratégique quinquennal. Trois éléments clé ont été identifiés : recherche et évaluation ; gestion ; et renforcement et développement des capacités. L'Atelier a considéré que ces éléments assisteraient les pays à développer des industries d'observation des baleines responsables.

L'Atelier recommandait que le Groupe de travail considère, comme l'une des principales méthodes pour atteindre les objectifs du Plan stratégique, le développement d'un manuel 'vivant' en ligne sur l'observation des baleines. Le manuel fournirait des directives sur les aspects de gouvernance, renforcement des capacités, surveillance, conformité, commercial, communauté et éducation /formation / communication. L'Atelier a également souligné l'importance de coordonner le travail d'observation des baleines des Comités de conservation et scientifiques. Le rapport de l'Atelier peut être consulté sur le site Web de la CBI.



Cadre De Travail Juridique Et International

L'Article V(1)(a) de la Convention internationale pour la réglementation de la chasse à la baleine prévoit que la Commission puisse adopter des mesures relativement à la conservation des ressources des baleines.

Tandis que la CBI tient un rôle important de conseil dans la facilitation du développement de l'observation responsable des baleines, la responsabilité de la gestion pour l'adoption et l'utilisation d'outils ou de produits en vertu du plan stratégique revient aux gouvernements nationaux ou à leurs filiales.

Les questions locales nécessitent des solutions locales – les différents types d'observation des baleines sont nombreux et il n'existe pas de prescription universelle quant à ce que comprend une pratique d'excellence ou une base scientifique pour la définir sans équivoque.

Le Plan stratégique est conçu pour fournir des directives par rapport aux efforts de la CBI et son adoption ne change pas les responsabilités des Parties contractantes.

L'engagement dans les actions du Plan stratégique se fait volontairement et il vise à compléter d'autres législations, cadres de travail ou plans nationaux ou internationaux qui soutiennent la conservation et l'utilisation responsable non létale des cétacés.



Plan Stratégique

2011 – 2016

Envergure et structure

Le Plan stratégique définit les objectifs et les actions conçus pour faciliter le développement du secteur par les Parties contractantes d'une manière responsable et cohérente avec la pratique d'excellence internationale.

La réussite se mesurera en tenant compte à la fois de la production – développement et fourniture en temps utile de produits et d'outils dans le cadre du Plan stratégique ; et des résultats – incorporation et adoption des pratiques d'excellence par les Parties contractantes.

Le Plan stratégique sera soumis à un examen itératif et un ajustement continu conformément aux principes de gestion adaptative.

Vision

Observation des baleines en harmonie avec des populations de baleines en bonne santé – communautés, régions et pays réalisant les bénéfices économiques de l'observation responsable des baleines.

En cherchant à promouvoir la gestion de pratiques d'excellence de l'observation des baleines, le résultat principal devrait consister à poursuivre la conservation des populations de cétacés de manière efficace et à long terme.

À ce titre, l'industrie de l'observation des baleines et les gouvernements nationaux (ou

leurs filiales) ont des responsabilités claires, en tant qu'utilisateurs de ressources, à la fois pour mener et administrer l'observation des baleines de façon à ne pas compromettre la bonne santé des cétacés individuels, de leurs populations ou de leurs habitats.

Objectifs

Afin d'atteindre cette vision, cinq objectifs d'importance égale ont été identifiés en tant que composants clé du Plan stratégique. Au sein du cadre de travail fourni par ces objectifs, le Plan stratégique identifie une série d'actions à long et à moyen terme.

Les actions à CT celles qu'il est possible de livrer dans un délai de deux années à compter de l'adoption du Plan stratégique, avec des actions à moyen termes livrées sur cinq années. Seule une action à long terme – un plan de recherche intégrée – est identifiée dans cette itération du Plan stratégique.

Les communautés et les régions auront des besoins spécifiques sur les plans culturel, social et économique pour le développement et/ou l'expansion des industries d'observation des baleines. De plus, il est fort probable que la recherche identifie des mesures de minimisation spécifiques aux espèces et aux populations. À ce titre, toutes les actions identifiées doivent être interprétées comme l'adaptation de cette diversité dans tous les résultats ou produits qu'elles génèrent.

Objectif 1 - Recherche³

Les principes et outils nécessaires qui sont développés assistent à la garantie que l'observation des baleines n'aura pas d'effets négatifs considérables sur les comportements et la santé des cétacés individuels ou de leurs populations ou sur leurs habitats.

Action 1.1 - Développer (et/ou examiner), en attendant des recherches et évaluations scientifiques plus complètes (l'action 1.3 s'y rapporte), des principes directeurs à suivre lors des opérations d'observation des baleines pour minimiser les impacts négatifs potentiels.

Action 1.2 - Identifier les populations sur lesquelles les données sont insuffisantes et qui sont gravement menacées susceptibles d'être soumises à l'observation des baleines. Développer des directives sur des mesures de minimisation supplémentaires qui pourraient être requises pour les opérations d'observation des baleines sur ces populations.

Action 1.3 - Envisager un programme de recherche intégrée (une forme d'expérience à long terme) afin de mieux comprendre les impacts potentiels de l'observation des baleines sur les paramètres démographiques des populations de cétacés pour :

- démontrer une relation causale entre l'exposition à l'observation des baleines et la survie et les taux vitaux d'individus cétacés exposés ;

- comprendre les mécanismes impliqués dans les effets de causalité, le cas échéant, afin de définir un cadre de travail pour une administration améliorée et
- établir des méthodologies standards pour la conduite d'évaluations.

Objectif 2 – Évaluation (surveillance)

Des programmes de surveillance d'échelle appropriée sont développés pour optimiser les chances de détecter des impacts négatifs sur des cétacés individuels et sur les populations de cétacés.

Action 2.1 - Examiner et mettre à jour les systèmes de collecte de données sur les opérateurs et les modèles associés pour s'assurer qu'ils sont solides d'un point de vue scientifique et qu'il est possible de les utiliser dans des recherches ou des études analytiques futures.

Action 2.2 - Faciliter le développement de méthodes de mesure courantes pour les évaluations des impacts, qui peuvent servir à informer l'administration des activités d'observation des baleines pour mitiger les impacts sur les individus et les populations de cétacés.

Action 2.3 - Améliorer l'accès de l'industrie et du public aux données, informations et résultats des recherches issus des programmes de surveillance.

3. Le Plan stratégique est un document vivant qui sera examiné et mis à jour selon les besoins. Des directives et études scientifiques sur la nature et l'envergure des priorités dans le cadre des objectifs de recherche et d'évaluation seront continuellement sollicités.

4. Comme la proposition LaWE du Comité scientifique de la CBI (SC/62/WW6)



Objectif 3 - Renforcement des capacités

Identifier des méthodes pour faciliter la coopération et le partage d'informations et d'expertise entre les Parties contractantes et autres pour soutenir le développement d'un secteur responsable de l'observation des baleines et la fourniture d'avantages pour les communautés locales.

Sous deux ans à compter du début du travail sur les actions pour soutenir cet objectif, entreprendre un examen complet des productions pour permettre de réorienter les activités selon les besoins.

Action 3.1 - Identifier régulièrement les besoins spécifiques en renforcement des capacités et en développement.

Action 3.2 - Identifier régulièrement des exemples de pratique d'excellence démontrée au sein du secteur de l'observation des baleines.

Action 3.3 - Identifier et faciliter des opportunités pour le transfert (ou le développement lorsqu'un fossé est identifié) des approches relatives aux pratiques d'excellence pour répondre aux besoins identifiés en renforcement des capacités.

Action 3.4 - Identifier les mécanismes pour disséminer les produits développés dans le cadre du Plan stratégique.

Objectif 4 – Développement

Reconnaissant que la responsabilité du développement économique, commercial et social incombe à l'industrie et aux gouvernements nationaux, faciliter l'accès aux organisations de financement et de développement et aux informations sur les analyses de coûts / profits économiques et sociaux requises pour soutenir l'établissement d'activités commerciales dont l'objet sera l'observation des baleines.

Action 4.1 - En conjonction avec les organes internationaux concernés, faciliter l'accès à des directives pour les Parties contractantes et autres sur la création d'environnements favorables pour les activités commerciales relatives à l'observation des baleines et la direction responsable de leurs entreprises.

Action 4.2 - Identifier et répertorier les organisations de financement et de développement capables d'offrir une assistance appropriée pour l'établissement et l'entretien d'activités commerciales relatives à l'observation des baleines à divers degrés.

Action 4.3 - Fournir des directives sur le développement de 'communautés de pratique' et autres forums collaboratifs pour assister les communautés (et les parties contractantes) qui cherchent à développer des activités

commerciales relatives à l'observation des baleines afin de partager des informations sur les défis et les opportunités rencontrés lors de l'établissement de telles activités.

Action 4.4 - En conjonction avec les organes internationaux concernés, développer des directives et des outils de formation abordant les aspects liés à l'hygiène et la sécurité au travail lors d'activités commerciales relatives à l'observation des baleines.

Objectif 5 – Administration

Développer un cadre d'administration adaptatif pour l'observation des baleines, en fonction des meilleures informations scientifiques disponibles, qui réponde à la fois aux besoins d'administration et de l'industrie.

Action 5.1 – Faire un inventaire (y compris des analyses et des études de cas) de l'éventail des dispositions de gouvernance disponibles pour administrer le secteur de l'observation des baleines.

Action 5.2 - Faire un inventaire des mesures actuellement employées pour minimiser les impacts sur les cétacés et leurs habitats découlant des activités d'observation des baleines.

Action 5.3 - Développer des outils de formation et d'éducation pour les intervenants de l'industrie, afin :

- de comprendre et d'améliorer la sécurité des cétacés et des visiteurs ;
- d'améliorer les pratiques d'observation des baleines et
- d'améliorer la compréhension des visiteurs et les expériences qui leur sont offertes.

Action 5.4 - Développer des directives sur une surveillance et des régimes de conformité rentables et d'autres stratégies pour promouvoir des activités d'observation des baleines responsables au niveau environnemental.

Mise En Oeuvre

Un livrable essentiel dans le cadre du Plan stratégique est un manuel en ligne sur le site Web de la CBI. L'architecture qui fournira le manuel interactif de manière efficace aux utilisateurs sera incluse dans la nouvelle conception du site Web de la CBI. Ceci sera pris en compte dans la planification et le développement du site Web par le Secrétariat de la CBI. Une tâche clé pour le Comité de conservation sera le développement du contenu détaillé du manuel.

La série de tâches qui soutiennent les actions identifiées, avec les délais et les parties responsables, est exposée dans le Plan d'action à l'Annexe 1.

La supervision du développement, la livraison et l'examen des actions et produits dans le cadre du Plan stratégique, notamment l'élaboration du manuel, seront entrepris par le Groupe de travail permanent sur l'observation des baleines. Tandis que le Groupe rend compte à la CBI à travers le Comité de conservation, les membres comprennent des représentants issus du Comité scientifique, assurant ainsi que son travail s'appuie sur les meilleures informations scientifiques disponibles.

Surveillance, évaluation et examen

Une surveillance, une évaluation et un examen continus et itératifs du Plan stratégique constituent un élément crucial pour assurer le soutien continu de pratiques d'excellence et des besoins des parties contractantes. À ce titre, le Plan stratégique sera soumis aux processus suivants :

- Les parties contractantes et autres parties intéressées seront encouragées à fournir des commentaires sur l'utilité des produits développés dans le cadre du Plan stratégique (un examen spécifique après une période de deux ans d'actions en vertu de l'objectif 3 – renforcement des capacités, sera important à ce propos) ;



Photo: Ian Anderson (CALM)

“ Une tâche clé pour le Comité de conservation sera le développement du contenu détaillé du manuel. ”

- Les parties contractantes seront encouragées à inclure des mises à jour annuelles sur le développement et/ou le statut de leur secteur de l'observation des baleines dans leurs rapports volontaires sur la conservation ;
- Le Groupe de travail permanent sur l'observation des baleines rendra compte au Comité de conservation tous les ans sur les commentaires des utilisateurs, sur les pratiques en développement au sein du secteur et les implications des dernières découvertes scientifiques et
- Le Comité de conservation rendra compte à la CBI tous les ans sur le Plan stratégique et son utilité pour les parties contractantes et autres parties intéressées et sur les modifications recommandées.

La nécessité d'un examen formel du Plan stratégique sera prise en compte par le Comité de conservation, en consultation avec le Comité scientifique, au bout de cinq ans.



Annexe 1

Plan d'action 2011-2016

Objectif	Actions	Notes	Délais	Parties responsables
<p>1. Recherche</p> <p>Les principes et outils nécessaires sont développés pour assister à la garantie que l'observation des baleines n'ait pas d'effets négatifs considérables sur les comportements et la santé des cétacés individuels ou de leurs populations ou sur leurs habitats.</p>	<p>1.1 - Développer (et/ou examiner), en attendant des recherches et évaluations scientifiques plus complètes (l'action 1.3 s'y rapporte), des principes directeurs à suivre lors des opérations d'observation des baleines pour minimiser les impacts négatifs potentiels</p>	<p>Les principes devront aborder (selon les besoins) :</p> <p>(a) les problèmes particuliers aux régions ;</p> <p>(b) les problèmes de secteur, y compris la nature de la plate-forme d'observation des baleines, ainsi que les aspects commerciaux ou récréatifs des types d'utilisateurs) ;</p> <p>(c) la base du cycle de vie des espèces (cétacés résidents par rapport aux cétacés migratoires , petits cétacés par rapport aux gros cétacés) ; et</p> <p>(d) la catégorie des populations de cétacés (résidente, migratoire dans les zones de reproduction, migratoire dans les zones d'alimentation, migratoire dans un couloir migratoire).</p>	Court terme	Comité scientifique
	<p>1.2 - Identifier les populations sur lesquelles les données sont insuffisantes et qui sont gravement menacées susceptibles d'être soumises à l'observation des baleines.</p> <p>Développer des directives sur des mesures de mitigation supplémentaires qui pourraient être requises pour les opérations d'observation des baleines sur ces populations.</p>	<p>Les populations gravement menacées doivent être définies à l'aide des catégories de l'UICN ou de la législation nationale appropriée (où l'identification est entreprise au niveau régional).</p>	Court terme	Comité scientifique Parties contractantes

Objectif	Actions	Notes	Délais	Parties responsables
1. Recherche <i>suite</i>	1.3 – Envisager un programme de recherche intégré pour mieux comprendre les effets possibles de l'observation des baleines sur les paramètres démographiques des populations de cétacés.	Le programme ou ses composants devraient être conçus de manière à pouvoir (a) démontrer une relation causale entre l'exposition de l'observation des baleines et la survie et les taux vitaux de cétacés individuels ; et (b) comprendre les mécanismes impliqués dans les effets de causalité (le cas échéant) afin de définir un cadre de travail pour une administration améliorée. De plus il faut considérer le développement de méthodologies standards pour la conduite d'évaluations.	Long terme	Comité scientifique
2. Évaluation Des programmes de surveillance d'échelle appropriée sont développés pour optimiser les chances de détecter des impacts négatifs sur des cétacés individuels et sur les populations de cétacés.	2.1 - Examiner et mettre à jour les systèmes de collecte de données 'opérateur' et les modèles associés pour s'assurer qu'ils sont solides d'un point de vue scientifique et qu'il est possible de les utiliser dans des recherches/études analytiques futures.	La conduite de cette tâche nécessite d'être informée par un travail conçu pour l'application de l'action 1.3. Le travail précédent du Comité scientifique - comme sur l'utilisation des opportunités pour la recherche scientifique menée depuis des bateaux d'observation des baleines, sera pertinent.	Court terme	Comité scientifique
	2.2 - Faciliter le développement de méthodes de mesure courantes pour les évaluations des impacts, qui peuvent servir à informer l'administration des activités d'observation des baleines pour mitiger les impacts sur les individus et les populations de cétacés.	La conduite de cette tâche nécessite d'être informée par un travail conçu pour l'application de l'action 1.3. Le développement doit tenir compte de la nécessité de méthodes de mesure appropriées au niveau régional et/ou spécifiques aux populations. Les méthodes de mesure doivent tenir compte des seuils de préoccupation, des limites de changement acceptable et des « plafonds d'exposition ».	Moyen terme	Comité scientifique
	2.3 - Améliorer l'accès de l'industrie et du public aux données, informations et résultats des recherches issus des programmes de surveillance.	L'utilisation d'outils en ligne doit être une priorité, sous réserve de la réponse aux besoins des communautés éloignées.	Moyen terme	Comité scientifique, Secrétariat de la CBI

Objectif	Actions	Notes	Délais	Parties responsables
3. Renforcement des capacités Identifier des méthodes pour faciliter la coopération et le partage d'informations/ d'expertise entre les Parties contractantes et autres pour soutenir le développement d'un secteur responsable de l'observation des baleines et la fourniture d'avantages pour les communautés locales.	3.1 - Identifier régulièrement les besoins spécifiques en renforcement des capacités et en développement.	Une tâche clé initiale sera le développement d'une régionalisation convenue pour l'action. Les besoins concernant toutes les principales structures de base de l'observation des baleines, notamment les opérateurs de navires, les organisations touristiques et les régulateurs/responsables gouvernementaux, devront être identifiés. Les mécanismes comme les ateliers, les communications par courriel et en ligne (et autres moyens selon les besoins) doivent être considérés.	Court terme	Comité de conservation, Parties contractantes
	3.2 - Identifier régulièrement des exemples de pratique d'excellence démontrée au sein du secteur de l'observation des baleines.	De même que pour l'action 3.1	Court terme	Comité de conservation, parties contractantes
	3.3 - Identifier et faciliter des opportunités pour le transfert (ou le développement lorsqu'un fossé est identifié) des approches relatives aux pratiques d'excellence pour répondre aux besoins identifiés en renforcement des capacités.	Les mécanismes supplémentaires (à ceux qui ont été identifiés pour les actions 3.1 et 3.2) peuvent inclure des visites d'échange, des formations et des stages.	Moyen terme	Comité de conservation, parties contractantes
	3.4 - Identifier les mécanismes pour disséminer les produits développés dans le cadre du Plan stratégique.	Il devrait être envisagé d'utiliser des mécanismes déjà employés par les organismes d'aide gouvernementaux et les ONG appropriées, les instituts de recherche marine et autres organismes environnementaux multilatéraux.	Court terme	Comité de conservation, Secrétariat de la CBI

Objectif	Actions	Notes	Délais	Parties responsables
3. Renforcement des capacités <i>suite</i>	Examen – évaluer de façon approfondie l'utilité des productions pour permettre de réorienter les activités, s'il y a lieu.	Les contributions des parties contractantes et autres utilisateurs seront essentielles.	Sous deux ans, à compter du début du travail sur les actions.	Comité de conservation
4. Développement Faciliter l'accès aux organisations de financement et de développement et aux informations concernant les analyses de coûts et de profits économiques et sociaux avec l'établissement d'activités d'observation des baleines.	4.1 - En conjonction avec les organes internationaux concernés, faciliter l'accès à des directives pour les Parties contractantes et autres sur la création d'environnements favorables pour les activités commerciales relatives à l'observation des baleines sur le marché et honorer la responsabilité de leurs entreprises.	Toutes les actions doivent être développées en reconnaissant le fait que la responsabilité du développement économique, commercial et social incombe à l'industrie et aux gouvernements nationaux. Les organes internationaux concernés peuvent inclure les Nations Unies et d'autres organismes pour le développement et l'organisation mondiale du tourisme.	Court terme	Comité de conservation, Secrétariat de la CBI
	4.2 - Identifier et répertorier les organisations de financement et de développement capables d'offrir une assistance appropriée pour l'établissement et l'entretien des activités commerciales relatives à l'observation des baleines à divers degrés.	De même que pour l'action 4,1 Les organes concernés peuvent inclure des organismes des Nations Unies pour le développement, le FEM, des ONG et des Fondations philanthropiques.	Court terme	Comité de conservation, Secrétariat de la CBI

Objectif	Actions	Notes	Délais	Parties responsables
4. Développement <i>suite</i>	4.3 - Fournir des directives sur le développement de 'communautés de pratique' et autres forums collaboratifs pour assister les communautés (et les parties contractantes) qui cherchent à développer des activités commerciales relatives à l'observation des baleines pour partager des informations sur les défis et les opportunités rencontrés lors de l'établissement de telles activités.	De même que pour l'action 4,1 Il est envisagé qu'un acteur clé à ce sujet sera l'éventail d'ONG internationales et de Fondations philanthropiques qui peuvent fournir un coordinateur et des services de soutien efficaces aux regroupements régionaux d'opérateurs.	Court terme	Comité de conservation, Secrétariat de la CBI.
	4.4 - En conjonction avec les organes internationaux concernés, développer des directives et des outils de formation abordant les aspects liés à l'hygiène et la sécurité au travail des activités d'observation des baleines.	De même que pour l'action 4.1	Medium term	Comité de conservation, parties contractantes
5. Administration Développer un cadre d'administration adaptatif pour l'observation des baleines, en fonction des meilleures informations scientifiques disponibles, qui répond aux besoins d'administration et de l'industrie.	5.1 - Faire un inventaire de la série de dispositions de gouvernance disponibles pour administrer le secteur de l'observation des baleines.	L'inventaire devra inclure des analyses et des études de cas et couvrir l'éventail de systèmes hautement réglementés de permis et de plafonds concernant les codes de pratique volontaire. Une ressource clé existe dans le travail précédent (sous l'égide du Comité scientifique) sur la compilation d'informations concernant les législations et lignes directrices 'modèles' du monde entier (SC/56/WW10).	Court terme	Comité de conservation

Objectif	Actions	Notes	Délais	Parties responsables
5. Administration <i>suite</i>	5.2 - Faire un inventaire des mesures actuellement employées pour minimiser les impacts sur les cétacés et leurs habitats découlant des activités d'observation des baleines.	L'inventaire devra clairement lier les mesures (comme les lignes directrices relatives à l'administration) avec les impacts potentiels qu'elles visent à mitiger. Les mesures pour protéger l'habitat ne doivent pas être négligées.	Moyen terme	Comité de conservation
	5.3 - Développer des outils de formation et d'éducation pour les intervenants de l'industrie.	Les outils doivent : (a) aborder la compréhension et l'amélioration de la sécurité des cétacés et des visiteurs ; (b) soutenir les améliorations dans les pratiques existantes d'observation des baleines et (c) permettre d'améliorer la compréhension des visiteurs et les expériences qui leurs sont offertes . Les formations peuvent aborder de façon utile des problèmes divers comme la manutention des bateaux (sécurité et assurer des réponses appropriées pour souligner la question des comportements et du bien-être des animaux) et la compétence d'interprétation des visiteurs (biologie, histoire naturelle, statut de conservation, zone local, habitat et culture).	Moyen terme	Comité de conservation, parties contractantes
	5.4 - Développer des directives sur une surveillance et des régimes de conformité rentables et d'autres stratégies pour promouvoir des activités d'observation des baleines responsables au niveau environnemental.	Les directives doivent être illustrées par des études de cas couvrant différentes pratiques (depuis les régimes formels d'inspection des bateaux à l'éducation des communautés pour promouvoir une surveillance et l'établissement de rapports 'publics').	Moyen terme	Comité de conservation



International
Whaling
Commission